

5. Allocations familiales

La caisse cantonale de compensation AVS est chargée de l'administration de la caisse cantonale d'allocations familiales. Elle assume en particulier les tâches suivantes :

- affiliation à la caisse et perception des cotisations
- calcul et versement des prestations
- comptabilité, contentieux et contrôle des affiliés

En vertu de l'article premier de la loi sur les allocations familiales et en règle générale, tous les salariés devant subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants ont droit à des allocations familiales. Celles-ci sont versées non seulement par la caisse cantonale d'allocations familiales, mais aussi par 22 caisses reconnues et par 3 entreprises importantes.

Quant aux montants mensuels des allocations, ils ont été adaptés pour la dernière fois au début de l'exercice 2001 en fonction du renchérissement.

Genre d'allocations	Montants	
	Dès le 01.01.1996	Dès le 01.01.2001
Enfant, pour les 2 premiers	Fr. 146.-/mois	Fr. 154.-/mois
Enfants, dès 3 enfants	Fr. 170.-/mois	Fr. 178.-/mois
Formation professionnelle	Fr. 196.-/mois	Fr. 206.-/mois
Ménage	Fr. 126.-/mois	Fr. 132.-/mois
Naissance et accueil	Fr. 744.-/mois	Fr. 782.-/mois

La presque totalité des employeurs jurassiens sont assujettis à la loi cantonale ; ils décomptent soit avec des caisses reconnues, soit avec la caisse cantonale. Seules trois entreprises sont au bénéfice d'une dispense de l'obligation de s'affilier. Les conditions d'une telle dispense sont : appliquer une réglementation complète et de portée générale des salaires d'un niveau au moins égal à celle pratiquée dans le cadre de la convention collective de la branche considérée et verser dans le canton du Jura un total de salaires soumis à cotisations d'au moins 10 millions de francs par année.

Les allocations familiales versées en 2001 ont augmenté de 5,12 %. Cette hausse est due en partie à l'adaptation du montant des allocations au 1er janvier 2001. Les cotisations encaissées ont également enregistré une augmentation (6,02%).

	Etat au		
	31.12.1999	31.12.2000	31.12.2001
Ayants droit	6247	6057	6165
Employeurs concernés	921	936	986
Allocations versées	Fr. 25905845.-	26180268.-	27522730.-
Cotisations encaissées	Fr. 25301351.-	26612157.-	28215030.-

Salariés touchant des allocations familiales aux 31.12.2000 et 31.12.2001

Familles	Ayants droit		Allocations pour enfants		Allocations pour enfants		Allocations de formation prof.		Allocations de ménage	
	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001
avec 1 enfant	2201	2187	1525	1518			676	669	2201	2187
avec 2 enfants	2373	2441	3819	3939			927	943	2373	2441
avec 3 enfants	966	965			2385	2333	513	562	966	965
avec 4 enfants	172	192			579	631	109	137	172	192
avec 5 enfants	25	30			105	120	20	30	25	30
avec 6 enfants	4	2			19	12	5		4	2
Total	5741	5817	5344	5457	3088	3096	2250	2341	5741	5817

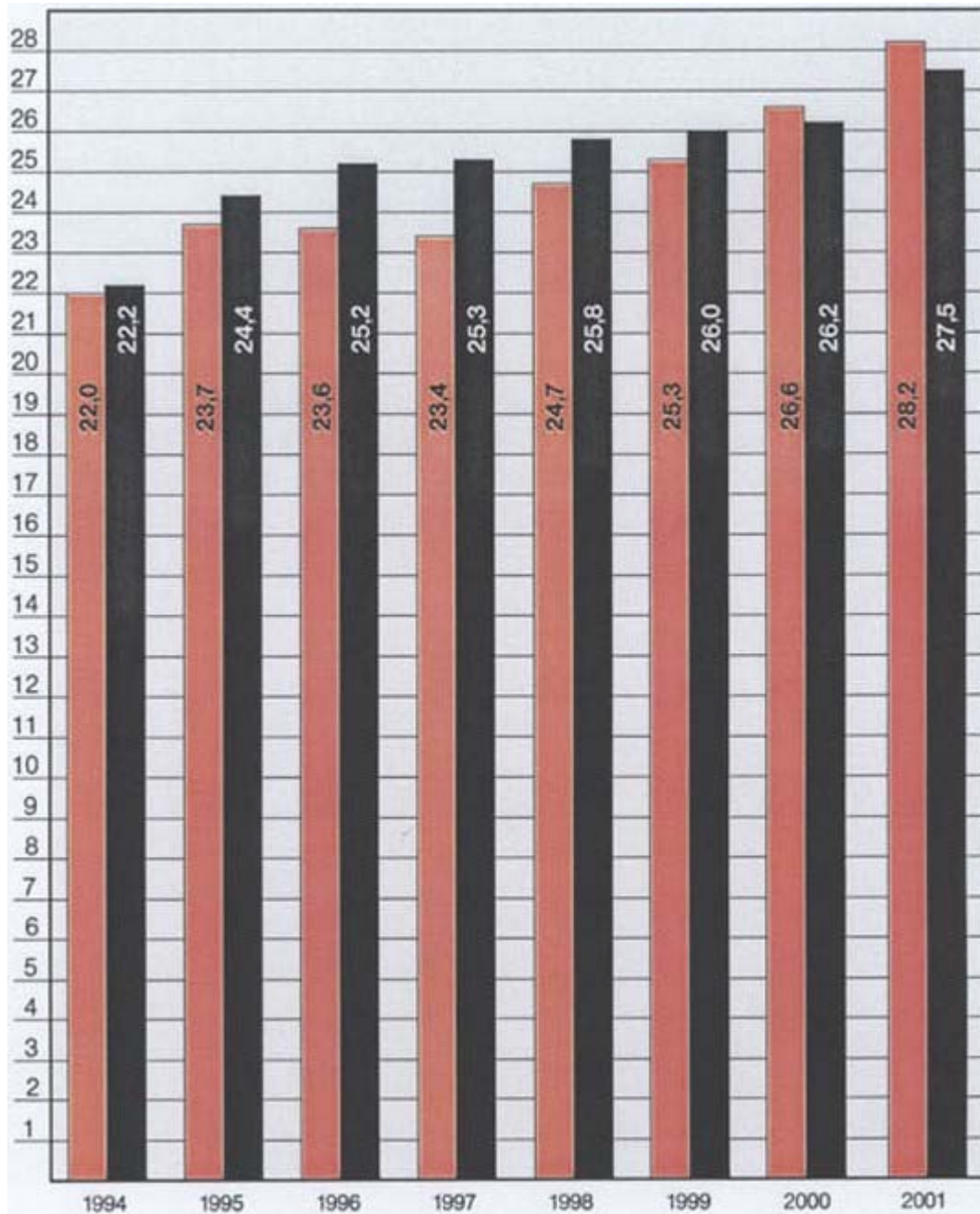
Personnes sans activité lucrative touchant des allocations familiales aux 31.12.2000 et 31.12.2001

Familles	Ayants droit		Allocations pour enfants		Allocations pour enfants		Allocations de formation prof.		Allocations de ménage	
	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001
avec 1 enfant	146	155	74	92			72	63	146	155
avec 2 enfants	107	111	165	166			49	56	107	111
avec 3 enfants	41	55			106	129	17	36	41	55
avec 4 enfants	16	23			48	82	16	10	16	23
avec 5 enfants	5	2			19	10	6		5	2
avec 6 enfants										
avec 7 enfants	1	2			7	14			1	2
Total	316	348	239	258	180	235	160	165	316	348

Dossiers traités

	en 1999	en 2000	en 2001
Autorisations de versement	5734	5865	5846
Dossiers radiés suite à des départs	865	1010	1066
Décisions de refus et de restitution	178	141	258

Les cotisations et les allocations (en millions de francs)



- Cotisations (2,5% des salaires dès 1982, 2,7% en 1990, 3% en 1991, 3,3% en 1992 et 1993, puis à nouveau 3% dès 1994)
- Allocations (augmentation en juillet 1989 et adaptations dès septembre 1990, octobre 1991, janvier 1993, janvier 1996 et janvier 2001)

Allocations et cotisations 2000 de l'ensemble du territoire jurassien

Office de paiement/ d'encaissement

	Prestations	%	Cotisations	%
24 caisses professionnelles reconnues en 2000	14869831.–	36	15256430.–	36
Caisse cantonale d'allocations familiales	26853618.–	64	26612157.–	64
Totaux	41723449.–	100	41868587.–	100

3 entreprises dispensées 1568440.– --.–

Les chiffres de 2001 concernant les 22 caisses professionnelles reconnues et les 3 entreprises dispensées ne sont pas encore connus. Ils seront publiés dans le prochain rapport de gestion.

Les allocations payées aux personnes sans activité lucrative à partir du 1er juillet 1989 sont financées, selon une clé de répartition, par la caisse cantonale et les 22 caisses professionnelles reconnues.

Prestations versées:	en 1994	Fr. 1174316.—	en 1998	Fr. 1839170.—
	en 1995	Fr. 1538873.—	en 1999	Fr. 1821836.—
	en 1996	Fr. 1441251.—	en 2000	Fr. 1742249.—
	en 1997	Fr. 1528487.—	en 2001	Fr. 1781888.—

Commission consultative en matière d'allocations familiales

La commission se compose des membres suivants:

Président :

Le directeur de la caisse cantonale d'allocations familiales, Saignelégier

Membres:

Mme Agnès Bourquard, secrétaire FJSC, Delémont

Mme Dominique Guerdat, membre de la Société suisse des entrepreneurs, Delémont

M. Pierre Joliat, membre de la Coordination des syndicats de la fonction publique, Delémont

M. Charles Juillard, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales de l'Union patronale interprofessionnelle du Jura, Porrentruy

Mme Arlette Kamber, membre de l'Union syndicale jurassienne, Bressaucourt

M. Jean-Michel Lüthy, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales de l'industrie horlogère suisse, La Chaux-de-Fonds

Compte d'exploitation

	2000	2001
DOIT		
Cotisations irrécouvrables	20707.20	31895.85
Intérêts rémunérateurs	1143.75	2347.45
Allocations versées	26914161.90	28215686.85
Allocations à restituer irrécouvrables	2097.—	48210.10
<i>Frais d'administration:</i>		
– salaires et charges sociales	276326.85	333523.90
– amortissements	25107.80	26525.30
– frais de locaux	22947.50	27121.15
– autres frais d'administration	108926.55	116447.75
Frais de banques et d'émissions	3876.15	14496.45
Résultat de l'exercice (bénéfice)	442794.13	627683.73
Total	27 818 088.83	29 443 938.53
AVOIR		
Cotisations de l'année courante	25241394.55	26452691.75
Cotisations années antérieures	1391470.50	1794234.15
Intérêts moratoires	3338.91	11574.10
Allocations à restituer	62640.05	138522.80
Participation Caisses AF (non-actifs)	673350.60	602643.95
Intérêts des placements et dépôts	401460.85	415565.50
Intérêts des comptes-courants et épargne	44433.37	28706.28
Total	27 818 088.83	29 443 938.53

Bilans aux 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001

	2000	2001
ACTIFS		
Montants immédiatement exigibles	211729.30	296546.—
Dépôts bancaires moyen terme (4-12 mois)	1030531.39	1054631.87
Dépôts bancaires à long terme	10949676.—	11122777.10
Mobilier et machines	390.—	—.—
c/c des affiliés	923442.45	801037.25
c/c auprès de la Caisse de compensation	—.—	184304.23
Débiteur AFC (impôt anticipé)	17110.08	50511.70
Total	27 818 088.83	29 443 938.53
PASSIFS		
c/c auprès de la Caisse de compensation	220790.80	—.—
Indemnités en réparation dommages	94263.05	64299.05
Réserves générales	326249.70	326249.70
Fonds de réserve	11832781.54	12275575.67
Provisions diverses	216000.—	216000.—
Résultat de l'exercice (bénéfice)	442794.13	627683.73
Total	13 132 879.22	13 509 808.15

6. Allocations familiales dans l'agriculture

Le service assume également les tâches suivantes:

- calcul et paiement des allocations familiales aux travailleurs agricoles
- calcul et paiement des allocations familiales aux exploitants et collaborateurs agricoles ne dépassant pas la limite de revenu (régime fédéral + complément cantonal)

Prestations versées pour 59 travailleurs agricoles

– allocations pour enfants et formation professionnelle	Fr.	112485.–
– allocations de ménage	Fr.	19237.–
– complément cantonal	Fr.	2873.–

Prestations versées aux exploitants et collaborateurs agricoles de plaine

– allocations pour enfants et formation professionnelle	Fr.	907300.–
– complément cantonal	Fr.	49812.–

Prestations versées aux exploitants et collaborateurs agricoles de montagne

– allocations pour enfants et formation professionnelle	Fr.	1707701.–
– complément cantonal	Fr.	54003.–

Bénéficiaires à fin 2000 et 2001

Familles	Familles en plaine				Familles en montagne 2001			
	Collaborateurs		Exploitants		Collaborateurs		Exploitants	
	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001
avec 1 enfant	1	1	24	29	6	7	61	65
avec 2 enfants	4	3	46	57	2	1	98	97
avec 3 enfants	1	1	48	41	3	4	72	80
avec 4 enfants			28	26			38	39
avec 5 enfants			7	8	1	1	13	11
avec 6 enfants			2	2			4	5
avec 8 enfants							1	
avec 10 enfants			1	1				
Total des familles	6	5	156	164	12	13	287	297
Total des enfants	12	10	429	432	24	26	722	740

Nombre de dossiers traités

Petits paysans et collaborateurs:

Cas traités à la suite de nouvelles demandes
Cas traités à la suite de mutations

Travailleurs agricoles:

Cas traités et ayants droit aux allocations familiales
Cas traités à la suite de mutations

	1999	2000	2001
Cas traités à la suite de nouvelles demandes	18	26	65
Cas traités à la suite de mutations	270	343	279
Cas traités et ayants droit aux allocations familiales	76	54	59
Cas traités à la suite de mutations	9	7	5